

**ASSOCIATION CYCLOTOURISTE LYON 8**

Flash sécurité janvier 2019

**Déclarer son accident**

Un accident, même bénin, doit être déclaré sur le site de la Fédération [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) selon la procédure indiquée ci-dessous !

* Cette déclaration vous permettra de bénéficier des prises en charge et indemnisations éventuelles.
* La démarche permet également de se garantir d’éventuels traumatismes non ressentis sur le coup.
* Les déclarations d’accident recensées permettent aux instances concernées d’améliorer, la sécurité de nos équipements, l’aménagement des voies de circulation, les dispositions du code de la route, nos comportements et ceux des usagers de la route …

Cette déclaration doit être effectuée dès après l’accident. Si vous n’avez pas la possibilité de déclarer contacter le délégué sécurité du club Eric VEZINE : [vezine.eric@gmail.com](mailto:vezine.eric@gmail.com) ou 06.50.89.75.87 qui effectuera cette déclaration en garantissant toute la confidentialité nécessaire et souhaitée.

